

RAPPORT SAVARY : Un pas vers la raison... *Les analyses et propositions de l'ETF prises en considération*

On l'attendait. Il est enfin paru... Le Rapport de Gilles SAVARY, mandaté par le gouvernement suite aux mouvements sociaux déclenchés par le refus de la décision de construire le FABEC en fusionnant les prestataires navigation aérienne en un prestataire unique, a été transmis le 24 septembre.

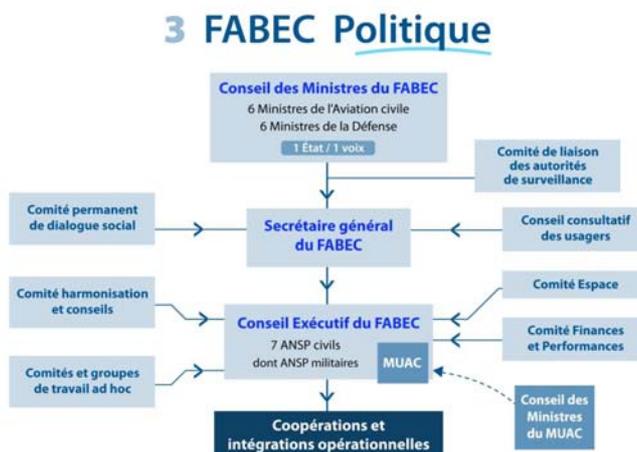
Ce rapport de 80 pages, propose une démarche en deux temps et 6 amendements au traité cadre qui sera signé sous Présidence belge le 2 décembre prochain.

Ce rapport développe plusieurs hypothèses et inscrit :

Le refus d'un prestataire unique par les partenaires du FABEC

- La majorité des Etats et prestataires du FABEC refusent la mise en œuvre d'un prestataire unique.
- Le rapport retient la proposition de création d'un FABEC sur un modèle proche du Coop-model de l'ETF et de l'Intersyndicale (CGC,CGT,FO,UNSA-IESSA) et préconise une structure de gouvernance à 2 niveaux : personnalité juridique et prise de décision restant au niveau de chaque prestataire national.
- Le rapporteur propose 6 mesures et un programme de travail de négociation dans le cadre du traité FABEC entre fin 2012 et 2015.

La structure de FABEC recommandée par M. Savary est la suivante :



Ces préconisations confirment l'analyse et la position de FO qui a toujours refusé la création d'un prestataire unique. C'est dans ce cadre, au sein de l'intersyndicale et en qualité de membre de l'ETF, que nous avons élaboré le projet « Coop-model » pour construire un FABEC garantissant la sécurité, l'environnement, la capacité et les conditions d'emploi et de statut des personnels.

Ce rapport est un rappel à la raison pour le gouvernement et les promoteurs de MOSAIC (SNCTA, UTCAC ex satac).

Quelques remarques à noter au fil du texte :

- la notion "sol à illimité", le maintien de TOUS les organismes et l'unité de la DGAC sont visiblement des concepts qui restent incompris par d'autres pays et qu'il faudra impérativement défendre,
- certains estiment les statuts français trop protecteurs, les rémunérations d'Eurocontrol trop coûteuses, les missions assurées trop nombreuses.... Il est flagrant que les pays qui tiennent ces discours n'ont pas dans l'optique de construire le ciel unique européen au mieux-disant mais à minima ! Pour FO, toute démarche de "nivellement par le bas" est à proscrire et la vigilance sera de mise pour toute opération de rapprochement entre ANSP et dans toute tentative de reconsidération de nos garanties statutaires,
- les logiques commerciales et la mise en concurrence du service de contrôle sont inenvisageables si l'on veut maintenir une gestion sûre et privilégier un haut niveau de sécurité, quel que soit la taille de l'organisme et la nature du service rendu.

Le rattachement du centre de contrôle de Maastricht à la structure de gouvernance du FABEC

Sur cette proposition FO est très réservé et il doit y avoir une clarification pour éviter toute dérive.

En effet la structure de gouvernance n'est pas prévue pour rendre les services de la navigation aérienne comme c'est le cas actuellement du centre de Maastricht. Ce rôle est joué par les prestataires (DSNA en France). Une réorganisation précisant le rôle de chacun au sein de Maastricht est indispensable pour éviter toute dérive et tentative de créer un prestataire unique.

La non viabilité de détachement des personnels de la DSNA au sein du FABEC

Le principe même du détachement dans une entité internationale est qu'il est limité dans la durée et qu'il y a possibilité de retour. Ce qui ne serait pas le cas avec un prestataire unique puisque la DSNA d'origine aurait disparue.

Gilles SAVARY précise que les détachements sont individuels et concernent de faibles effectifs par le biais de contrats (le plus souvent CDD).

Concernant les recrutements des futurs personnels, le recrutement ne pourrait se faire nationalement mais serait réalisé par l'organisme unique sans statut national de fonctionnaire mais sous la forme d'un contrat de travail.

Cela confirme bien l'analyse de FO et met en lumière l'irréalisme des promesses faites par le gouvernement, la DGAC et les promoteurs de Mosaic qui laissaient croire que tous les personnels actuels et futurs garderaient leurs statuts, deviendraient « fonctionnaires internationaux » et pourraient réintégrer la DSNA.

Il est bien évident que la disparition de la DSNA signifie également le démembrement de la DGAC, sa réduction initiale à deux directions (DTA et DSAC) et au final sa disparition.

La nécessité de clarifier et d'organiser un véritable dialogue social au sein du FABEC

FO a toujours défendu le principe d'un dialogue social à la fois au niveau national et au niveau du FABEC.

FO demande que seules les organisations syndicales reconnues représentatives (ETF, ATCEUC) aient mandat pour négocier au niveau FABEC.

Après le rapport...

Les conséquences d'une fusion des prestataires, déjà énoncées dans le rapport sur l'étude de faisabilité du FABEC de 2008, apparaissent à nouveau clairement dans ce rapport démontrant ainsi le bien-fondé des craintes des personnels de la DGAC en matière de statut, maintien des missions et des emplois, externalisation, mise en concurrence, fermeture de services,...

Maintenant, reste à savoir quelle leçon sera retenue et quelles décisions seront prises, par le gouvernement.

Le ministre et son cabinet étant sur le départ, il est à craindre un dernier passage en force sur ce sujet. FO entend que le Gouvernement affiche, enfin, une position consensuelle pour créer un FAB plus conforme aux attentes des personnels.

Etant donné leur obstination de vouloir imposer à tout prix un prestataire unique, ceci en dépit de la mobilisation massive des personnels et du refus de ses partenaires européens, FO, au sein de l'intersyndicale, restera extrêmement vigilant lors de la réunion prévue ce lundi 4 octobre avec le Secrétaire d'Etat, M. Bussereau.

Retrouvez l'intégralité du rapport SAVARY sur notre site à l'adresse : <http://www.snafo.com>

**Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !**

Nom :	Email :
Prénom :	Adresse personnelle (<i>Optionnel</i>):
Date et lieu de naissance :	
Corps :	
Grade :	A....., le..... Signature
Affectation :	
Adresse professionnelle :	
	A renvoyer par fax au 05 57 92 84 87 ou par courrier :
Tel :	SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
Fax :	33704 MERIGNAC CEDEX